

MUSIQUE A STE-ANASTASIE



Le **VENDREDI 2 JUIN** prochain
20 H 30 Salle Polyvalente

CONCERT Par l'ENSEMBLE de CUIVRES d'AIX

Musiques
médiévale, renaissance, classique,
romantique, moderne, contemporaine

Entrée libre

Le calendrier du mois

- Jeudi 1^{er} Juin : Judo Manifestation Interclubs
à partir de 14 H salle polyvalente
- Vendredi 2 juin : Concert par l'ensemble de cuivres
d'Aix à 20 H 30 salle polyvalente
- Dimanche 4 juin : Assemblée Générale du Badminton
11 H salle polyvalente
- Samedi 10 juin : Cinéma 20 H 30 salle polyvalente
- Lundi 12 juin : Foire à la Brocante Toute la journée
Place de la Gare
- Les 17/18 Juin : Exposition des peintres Arts'Tasie
salle polyvalente
- Mercredi 21 juin : Fête de la musique
salle polyvalente
- Jeudi 22 juin : Audition des élèves de l'école
de musique salle polyvalente
- Samedi 24 juin : Cinéma 20 H 30 salle polyvalente
Bal Place de la Gare
- Dimanche 25 juin : Méchoui et Bal Place de la Gare
- Jeudi 29 juin : Réunion Boucles de l'Issole 18 H
salle polyvalente

Tribune libre

Mon sac à main m'a été dérobé chez moi le
mercredi 3 mai.

Tous mes papiers, mais aussi des documents
très personnels ont disparu. Outre les problèmes
et les dépenses que cela m'occasionne, je tiens
tout particulièrement à ces documents.

Que l'auteur de ce vol dépose ce sac dans un
endroit visible que je puisse le récupérer ou me
fasse savoir où il a été jeté.

Mme Catherine BAIS

Le carnet de Sainte-Anastasie

Naissances :

Nous avons le plaisir de vous annoncer la naissance de
Théo CHAPTAL né le 19 avril, ainsi que Rébecca
MILLO, née le 28 avril.

Nous présentons aux nouveaux parents nos
félicitations.

Fête de la Musique

Appel aux musiciens du village

Cette fête désormais traditionnelle est fixée au
21 juin prochain à 20 H 30 à la salle
polyvalente.

Tous les musiciens du village (tous instruments,
chanteurs, ensembles, solistes ou chœurs)
désirant y participer sont vivement invités à se
faire connaître à la mairie (bureau d'accueil). Ils
seront les bienvenus.

*Affluence record en présence du
Conseiller Général à la
traditionnelle cérémonie du 8*

JUDO CLUB STE-ANASTASIE

Organise
Sous l'égide de la FFJDA

Le Jeudi 1^{ER} JUIN
Au Gymnase à partir de 14 H 30

UNE ANIMATION PRE-JUDO / BENJAMINS

Avec la participation exceptionnelle de

- **Franck LEFEVRE**
-Vainqueur du tournoi de Paris 1996
- **Et de la Japonaise NORIKO**
En tournée dans le Var
-Championne Olympique
-Championne du Japon
-4 fois vainqueur du tournoi de Paris

Venez nombreux



Sainte-Anastasie



Bulletin Municipal

MAI 2000
n°123



Le mot du maire

Le dernier recensement associatif nous indique plus de 600 participants
aux activités de loisirs proposées par les nombreux clubs du village ;
Même en pondérant ce chiffre pour tenir compte des doubles adhésions
possibles, ce sont tout de même plus de 500 Saint-Anastasiens et Saint-
Anastasiennes qui participent à ces activités de sport, de culture et de
loisirs souvent avec des résultats remarquables.

Pour la commune et la commission des Présidents qui se sont toujours
prononcées en excluant clairement de leurs projets toute forme
excessive de sélection et d'élitisme sportif communal ou cantonal, le coût
de cette politique n'est pas du tout négligeable ; à tel point qu'il n'est pas
douteux que certains d'entre vous le déplorent un peu.

Pourtant, cette charge de fonctionnement et d'investissement -qui est
nettement plus élevée que dans beaucoup d'autres communes- est aussi
un atout fort pour la vie du village, pour l'éducation, la socialisation des
plus jeunes, la convivialité et la qualité de vie de tous.

Hélas, pour nos dirigeants dévoués et compétents, qui sont fort
heureusement aussi des femmes et hommes de passion, l'effort de la
collectivité n'est pas toujours à la hauteur de leurs aspirations à aller
toujours plus vite et toujours plus haut ; ce que nous comprenons bien.

Mais pour être tout à fait sincère et amical, il n'est vraiment pas
perpétuellement possible de les suivre jusqu'à l'Olympe, sinon à d'autres
coûts et à d'autres moyens.

Aussi, comme le nocher, répétons de temps à autre -quitte à ne pas être
entendus- qu'ensemble, il ne faut peut-être pas trop lourdement charger
la barque...

Jean-Pierre MORIN

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous avec l'assistante sociale :

☎ 04.98.05.15.00

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

Les prochaines permanences auront lieu les Vendredis 9 et 23 JUIN 2000 en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa permanence à la Mairie, le jeudi 8 JUIN 2000 de 10 heures à 12 heures : aide à domicile, retraités, malades, infirmes (aide-ménagère).

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes un soutien adapté (retraités).

16 Av. Dréo à Brignoles
Tél : 04.94.69.44.86

PHARMACIES DE GARDE

Standard : 04.94.07.08.08

Pendant les périodes de garde, en dehors des heures d'ouverture, appeler préalablement aux numéros indiqués

Du 20/05, 19 H au 03/06, 09 H :

-appel préalable au standard

Du 03/06, 19 H au 10/06, 09 H :

-appel préalable au 04.94.86.90.70

(Phcie de La ROQUEBRUSSANNE)

Du 10/06, 19 H au 17/06, 09 H :

-appel préalable au standard

Du 17/06, 19 H au 24/06, 09 H :

-appel préalable au 04.94.86.70.93

(Phcie de FORCALQUEIRET)

Du 24/06, 19 H au 22/07, 09 H :

-appel préalable au standard

RAMASSAGE MENSUEL DES MONSTRES

Prochain ramassage des « monstres » :
♦ le LUNDI 26 JUIN 2000

(se faire inscrire en Mairie au préalable).

POLICE MUNICIPALE

NUMERO de la Police Municipale :
06.03.44.79.10.

Enfin, pour les événements graves (incendie, accident, désordre...) ou en cas de non-réponse au numéro précédent, appeler le 18 (Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS

Le 04 Juin.....Dr AURENS 04.94.72.26.07

Le 18 Juin.....Dr ARNAUD 04.94.80.26.94

Le 25 Juin.....Dr ASPE 04.94.48.85.20

DECHARGE CANTONALE DE LA ROQUEBRUSSANNE

(Après le rond-point du Collège de Garéoult, prendre la direction de La Roquebrussanne).

Du Lundi au Samedi 6H à 12H et 13H30 à 16H

Dimanche -8H à 12H-

Pour vous débarrasser de tout ce qui n'est pas « monstres », c'est-à-dire ce qui peut trouver place dans une malle de voiture.

INTERVENTION SUR LES RESEAUX PUBLICS D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

NOUVEAU numéro d'appel : 04.94.37.30.50.
puis numéro donné par le répondeur

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia, Parking des Ferrages le :

MARDI 11 JUILLET de 13 H 30 à 15 H.

La vie au village

Levons le coude !

Nos députés hommes et femmes besogneux et persévérants s'il en est, ne sont jamais rebutés par les nobles causes.

Aussi, après moult tentatives avortées depuis la parution de la loi Evin sur la vente de l'alcool dans les stades, ils ont enfin atteint leur objectif.

A 2H du matin, à la sortie de la buvette Nationale Parlementaire, ils ont voté l'amendement dont les Français et notre jeunesse avaient tant besoin :

« La vente et la consommation d'alcool sont enfin autorisées sur les stades et installations sportives » de France et de Navarre.

Encore bravo pour ce bel exemple de sportivité républicaine dont très certainement pourront largement profiter nos plus jeunes équipes.

Cette « avancée » significative étant cependant laissée à l'initiative des maires, il va de soi que localement, cette initiative devra être précédée d'un large débat contradictoire.

Quant aux législateurs, ils ne nous disent pas encore si les sommes ainsi recueillies, seront à terme, destinées à remplacer les subventions publiques.

Ecole maternelle de Sainte-Anastasia

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2000 auront lieu les **lundi 5, mardi 6, jeudi 8 et vendredi 9 juin** de 16 H 45 à 18 H.

Ne sont concernés que les enfants nés en 1997 et avant.

Se munir obligatoirement des documents suivants :

- Fiche d'inscription établie par la mairie ;
- Fiche familiale d'Etat civil ;
- Photocopie des vaccinations ;
- Certificat médical permettant la fréquentation scolaire ;
- Pour les enfants déjà scolarisés dans une autre école : certificat de radiation.

Foire à la brocante

Comme chaque année, une grande foire à la Brocante, artisanale, marché paysan, est organisée Place de la Gare par le Comité des Fêtes,

le lundi de PENTECOTE 12 JUIN.

Ne manquez pas cette manifestation, la plus importante de l'année dans le domaine de la BROCANTE.

**La Prouvenço dou tems passa
Foire artisanale, aux plants et aux produits du terroir.**

Le 8 mai dernier s'est tenue, sur l'aire des Ferrages, la première foire artisanale aux plants, et aux produits du terroir.

Cette journée a été une véritable réussite, due à l'organisation parfaite de l'association « La prouvenço dou tems passa », mais aussi au soleil estival qui régna toute la journée sur cette belle fête.

Toute la journée, de nombreux promeneurs et acheteurs ont visité les stands variés et hauts en couleur, admiré les productions artisanales, goûté aux vins et aux produits du terroir.

Beaucoup ont profité de la vente des nombreuses plantes fleuries exposées pour embellir leurs jardins... et se faire plaisir.

Belle réalisation de cette nouvelle association, qui est probablement amenée à se renouveler !



*Foire aux plants et artisanale de Sainte-Anastasia
Place des Ferrages*

Concert de jazz offert par le Conseil Général

Le 11 Juillet, à partir de 21 H 30, place de la gare aura lieu, dans notre commune, un grand concert de jazz offert par le Conseil Général.

Notre village, qui a déjà été désigné l'an dernier pour cette manifestation importante, demandée par beaucoup d'autres communes, est vraiment privilégié par ce choix.

Risques d'incendies

Après un hiver doux et un printemps relativement sec, les dernières pluies ont provoqué une abondante pousse des herbes et des broussailles, aussi comme disait le capitaine des pompiers « printemps mouilleux, été brûleux ! ».

Tout ceci n'étant pas très scientifique, tenons-en nous à achever ou à parfaire avant le 1^{er} juin nos opérations domestiques de débroussaillage.

En effet, jusqu'à cette date, il est encore possible d'incinérer les végétaux sous réserve de déclaration écrite en mairie.

Secours Populaire Français

Le 6 mai 2000, le comité local a inauguré son nouveau siège au parking des Ferrages. Situé au sous-sol de l'ancienne mairie, ce local « historique » pour bien des anciens leur rappelle le bon temps où ils étaient scolarisés ; Malgré le temps maussade, la braderie a connu un bon succès. Les personnes ont « farfouillé », et visité notre nouvelle installation. Vers 18 H une trentaine d'amis se sont retrouvés pour arroser cette inauguration. De nombreux élus avec leur épouse ou conjoint, notre maire et madame, ainsi que des responsables d'associations nous ont fait le plaisir d'être présents. A noter également la participation de Joëlle Cavallo, Secrétaire départementale, ainsi que la responsable du Comité de la Valette. Merci à notre municipalité de nous avoir confié ce local qui va faciliter le travail de nos dévoués bénévoles.

Les permanences sont assurées deux fois par semaine : les mardi et vendredi de 14 H 30 à 17 H.

Vous y trouverez du linge et vêtements, des chaussures et livres, éventuellement des provisions alimentaires. En cas de besoin urgent pour l'aide alimentaire, vous pouvez nous joindre à ces numéros : 04.94.72.29.50 (répondeur) ou 04.94.72.23.99 et 04.94.72.27.29.. Concernant le container à linge nous vous serions reconnaissants de bien vouloir n'y déposer que des vêtements très usagés. Les affaires en bon état sont à déposer de préférence devant notre nouveau local. Nous vous remercions par avance.

Pour l'équipe – le Président

PS : Nous disposons d'un lit pliant en 120 de large en très bon état. Si vous êtes intéressé veuillez tél. au 04.94.72.24.09 ou au 04.94.72.23.99, ainsi que d'une moquette 2 m x 2 m en très bon état.

Section Basket-Ball

La saison vient de finir, mais les entraînements se poursuivent jusqu'au mercredi 28 juin 2000. Le bilan de cette saison a été honorable dans l'ensemble. Le club partant avec des joueurs débutants, la lutte fut dure en championnat. La palme revient aux mini-poussins (mixte) qui terminent 1^{er} ex. avec Draguignan. La saison 2000/2001 débutera en septembre. Aussi, pour ne pas prendre le train en marche, les entraînements reprendront après le 15 août 2000. Un article sera diffusé ultérieurement. A tous : bonnes vacances !

Le Président

Club des cigales

Quelques rappels et annonces pour la mise à jour de votre agenda :

- -le mardi 6 juin, journée en Camargue avec repas, animations taurine et équestre dans une manade : 280 F. Les réservations seront enregistrées jusqu'au 1^{er} juin, avec 50 F. d'acompte.
- -du 15 au 20 juin, les « cigales » de l'atelier de peinture exposeront leurs œuvres à la librairie-encadrement du Var, 44, rue Lice de Signon à Brignoles (à proximité du Palais de justice). Entrée libre.
- -le dimanche 23 juillet, à la salle polyvalente, pour honorer Saint-Just, les « Cigales » exposeront leurs œuvres réalisées en atelier. Pour cette circonstance, nous lançons un appel : Si vous possédez des photos, cartes postales anciennes de Sainte-Anastasie, ou des costumes ou objets provençaux, contactez-nous, afin de nous permettre une rétrospective du village depuis le début du siècle.
- -le vendredi 9 mars 2001, spectacle donné par Michel Sardou, au Zénith de Toulon. Il nous faut impérativement réserver les places (295 F. à régler à la réservation) avant le 30 juin. Avis aux amateurs !

Pour la présidente

Badminton

Le club de badminton de Sainte-Anastasie ouvre dès septembre 2000 une école de badminton ; elle s'adressera dans un premier temps aux enfants nés avant 1993. J'invite les gens intéressés à l'assemblée Générale du club qui aura lieu le 4 juin de 11 H à 12 H à la salle polyvalente. Vous pourrez avoir tous les détails concernant l'accueil de vos enfants et des informations pour le badminton « adultes ». Un apéritif clôturera l'assemblée Générale.

Le Président – G. Lambert.

Gym Danse

Le Gala de danse du club gym, aura lieu le dimanche 11 juin à 21 heures. A l'issue du spectacle, il vous sera servi boissons et gâteaux. Prix d'entrée adultes : 30 F. enfants : 10 F. Réservations et règlements jusqu'au 07/06/2000.

Le Président

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du conseil municipal en date du 25 mai 2000

Etaient Présents : MMES BOCQUET, LAURENT, MM. RAYNAUD, FADDA, CUENOT, LALANDEC, ABELLO, JURAVET, CORBIER, REMY.
Absents Excusés : M. ISTRIA donne procuration à M. MORIN, M. BROSSAUD donne procuration à M. CUENOT ; M. TOSELLO.

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

RESULTAT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA CESSION D'UNE PARCELLE FAISANT PARTIE DU DOMAINE PUBLIC A M. Christophe MENDOZE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29/08/1997, le Conseil Municipal a consenti la cession d'une parcelle cadastrale appartenant à la commune de Ste-Anastasie n°1396 Section A d'une superficie de 39 m² à Monsieur Christophe MENDOZE. Il indique qu'en application de l'arrêté du 2/11/99 n°77/99 et du 23/11/99n°85/99 modifié, M. COSTAMAGNA Roger, géomètre expert désigné comme Commissaire enquêteur, a effectué l'enquête publique prévue par la loi. Connaissance étant prise des diverses pièces du dossier et lecture étant faite et observations recueillies au cours de l'enquête ainsi que des conclusions du Commissaire enquêteur, Considérant que la cession de cette parcelle ne constitue pas un préjudice pour la Commune, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les demandes et formalités requises et de signer l'acte de cession de la dite parcelle chez Me Emeric, Notaire à Garéoult.

VOTE DES SUBVENTIONS ASSOCIATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu, comme chaque année d'accorder une subvention aux organismes ci-dessous :

- Club de tennis.....5 000 F.
- Concert Jeunes.....7 000 F.
- Club de Basket.....19 250 F.
- Club de Volley-Ball.....6 950 F.
- Badminton.....3 500 F.
- Boulistes.....6 000 F.
- Les Randonneurs de Ste-Anastasie .2 000 F.
- Club de Football20 400 F.
- Boucles de l'Issole.....10 000 F.
- Société de Chasse2 000 F.

- Amicale des donneurs de Sang 1 000 F.
- Médaillés Militaires1 500 F.
- Secours Populaire2 000 F.
- Souvenir Français1 500 F.
- Combattants Volontaires.....1 000 F.
- Les Varois Vers les Autres.....2 000 F.
- Fondation Alexis Danan1 000 F.
- Ecole de Musique.....8 170 F.
- C.C.A.S.....25 000 F.
- Ass. du Personnel Communal6 000 F.
- Ass. des Jeunes de Ste-Anastasie2 500 F.
- Chants et Amitié2 000 F.
- Ass. Sportive du Collège Garéoult..1 000 F.
- A.S.A.des Arrosants (Subvention Exceptionnelle).....1 000 F.
- Comité des Fêtes.....49 000 F.
- Cavaliers de l'Issole.....2 000 F.
- Club de Gym.....2 200 F.
- Association Arts'Tasie.....2 000 F.
- Club de Judo4 000 F.

Les clubs des Cigales, d'échecs et Vouloir ne demandent pas de subvention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions désignées ci-dessus. La somme correspondante est inscrite au budget primitif de la commune article 65748.

BUDGET COMMUNAL

Approbation du Compte de Gestion 1999 établi par M BELLUOT Receveur

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre MORIN, Maire Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1999 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1999 ; 1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999, compris celles relatives à la journée complémentaire ; 2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1999 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; 3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ; - Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1999, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE SIS ROUTE DEPARTEMENTALE 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2223-1 ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire sur la situation actuelle du cimetière et le projet d'agrandissement ;
Considérant que le cimetière actuel, d'une contenance de 27 ares 50 centiares, ne peut suffire aux besoins d'une commune de 1556 habitants, où la moyenne des décès, d'après le nombre constaté pendant chacune des cinq dernières années, est de 9 ; que son agrandissement est donc indispensable ;
Considérant que le terrain municipal pour cet agrandissement a une étendue de 14 ares 40 centiares, en rapport avec les besoins d'une commune de 1556 habitants où la moyenne des décès est de 9 par an ; qu'il est situé dans un lieu élevé en zone ND du POS approuvé, qu'il est orienté au Nord et qu'il se trouve à moins de 35 mètres des habitations ; qu'ainsi la contenance totale du cimetière sera portée, par l'annexion dudit terrain, à 41 ares 90 centiares, étendue suffisante pour les besoins constatés ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-décide l'agrandissement du cimetière sis Route Départementale 2015, sous réserve d'un examen géologique favorable ;

-décide l'aménagement du terrain contenant 14 ares 40 centiares, et inscrit au plan cadastral sous le N°180 de la section D ;

-s'engage à payer les indemnités de vacations du géologue qui sera désigné par Monsieur le Préfet pour l'examen géologique du terrain.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Approbation du compte de gestion de Monsieur BELLUOT Receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire
Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1999 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 1999 ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1999 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1999, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE

Le Maire expose à l'assemblée que le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires territoriaux impose aux collectivités locales de verser à leurs fonctionnaires des prestations en espèces en cas de maladie.

Le montant de ces prestations varie, après avis du comité médical, en fonction de la pathologie et de la durée de l'arrêt de travail. En tout état de cause, les agents concernés subissent, après une durée plus ou moins longue, une amputation importante de leur niveau de revenu.

De manière à se protéger contre ce risque, une majorité du personnel de la commune a souscrit, auprès de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), une garantie maintien de salaire pour garantir leur traitement en cas de maladie.

Pour éviter aux agents concernés de tomber en demi-traitement en attendant l'avis du comité médical, celui-ci déclenchant soit le maintien à plein traitement par la collectivité, soit, si l'agent est placé à demi-traitement, le versement des prestations servies par la mutuelle, la Mutuelle Nationale Territoriale propose de maintenir le plein traitement des agents sans attendre cet avis, qui intervient le plus souvent avec retard, à la condition cependant que dans le cas où le comité médical permettrait le maintien à plein traitement de l'agent avec effet rétroactif, le rappel de salaire calculé par le service paie de la commune soit reversé à la Mutuelle Nationale Territoriale, et non à l'agent puisque celui-ci n'aura, dans ce cas, pas subi de perte de salaire grâce à l'avance que lui aura consentie sa mutuelle.

Cette procédure qui est mise en place dans l'intérêt des agents et fonctionnaires municipaux n'entraîne aucune charge pour la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer avec la Mutuelle Nationale Territoriale la convention nécessaire à sa mise en place.

MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE : SUBVENTION

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée

Vu la circulaire N° NOR INT B93 00063C de M. le Ministre de l'Intérieur, datée du 5 mars 1993 et relative à la prise en charge par les collectivités territoriales d'une partie des cotisations versées par les employés aux Mutuelles dont ils sont adhérents

Judo club de Ste-Anastasie

300 judokas pour la 2ème coupe du muguet. 9 clubs : Forcalqueiret, Shogun Brignoles, Judo club Toulonnais, Dojo Valettois, Carcès, Le Luc, Garéoult, Hyères, et Ste-Anastasie ; beaucoup de récompenses, beaucoup de combats et à la fin, le club du village termina 2ème derrière le Luc.

Le 29 Avril se déroulaient les sélections district benjamins, Thiebaut et Gauthier BASSEZ terminaient respectivement 1er et 2ème et étaient sélectionnés pour le Var.

Le 6 mai, Frédéric PENSIER a réussi brillamment l'examen technique (KATA) à Puget sur Argens en vue de l'obtention de la ceinture Noire 1er dan ; il ne reste plus que les combats.

Le 7 mai avait lieu le championnat du Var benjamins et minimes, super succès du club avec 6 podiums et 7 qualifiés sur 8 combattants inscrits.

Benjamins, Benjamines : Karima OULMI, 3ème ; Sabrina AST, 2ème ; Thiebaut BASSEZ, 5ème.
Minimes : Jennifer BAUDELET, 2ème ; Aurélie AST, 3ème ; Emilien BASSEZ, 2ème.

Le 14 mai les sélections juniors/seniors 3ème division étaient au programme de Christian FIGARI avec l'espoir de podiums. Seul William GUENOT et Karol RIVIERE n'ont plus le droit de se présenter puisque tout deux sont maintenant en 2ème division ; mais tous les autres ont répondu présent.

Bonne prestation de tous qui ont une nouvelle fois, mis du cœur à l'ouvrage. Olivier TORRENTE réussit à prendre une 7ème place dans une catégorie très relevée et la surprise fut la brillante place de Championne de Côte d'Azur de Chrystel FIGARI qui, après 6 mois de judo et une blessure à l'épaule à peine consolidée, marqua Ippon sur une ceinture marron en finale.

Les 20 et 21 Mai, plusieurs tournois étaient encore programmés : le tournoi de Garéoult, de Carcès, du Lavandou ainsi que les championnats de Côte d'Azur en ceintures de couleur à Cannes où Sylvain DEMISSY a terminé Champion de Côte d'Azur, en marquant 3 ippons, Chrystel FIGARI seconde, Bruno MESSINA 5ème, Olivier TORRENTE 7ème et une très bonne prestation de Frédéric PENSIER.

Le Président



Chrystel FIGARI Championne de Côte d'Azur 3ème division

L'Association Bouliste communique

Programme du mois de Juin 2000

- Samedi 03 juin Challenge DEBONO
Jeu Provençal 2x2 choisis 1 000 F. Tirage 14 H.
- Dimanche 04 juin : Reprise à 9H du J.P.
- Dimanche 04 juin : 2x2 choisis Pétanque 500 F.
Association Bouliste Tirage 14 H 30
- Dimanche 11 juin : 2x2 choisis 3 000 F.
Association Bouliste Tirage 14 H 30
sous le contrôle de la FFPJP
- Vendredi 16 juin : Mixte 2H + 1F 600 F.
Association Bouliste Tirage 21 H 30
- Samedi 17 juin : Mêlée des mêlées 500 F.
Association Bouliste Tirage 14 H 30
- Vendredi 23 juin : Mixte 2H + 1F 600 F.
Association Bouliste Tirage 21 H 30
- Dimanche 25 juin : Comité des Fêtes méchoui –
mêlée Tirage 15 H
- Vendredi 30 juin : Mixte 2H + 1 F 600 F.
Association Bouliste Tirage à 21H30

Chorale « Chant et Amitié »

Après Lorgues, le 14 mai, la chorale se rendra à Salernes le samedi 3 juin, afin de poursuivre, de ville en ville, l'exécution du programme mis au point par Michel Allégrini, chef d'orchestre de Barjols.

Pour la fête de la musique, le 21 juin à 20H30 à la salle polyvalente, les choristes se feront une joie de se joindre à la liesse musicale générale.

Les 23, 24 et 25 juin, dans le décor prestigieux de la basilique de Saint-Maximin, trois séries de concerts choraux auront lieu. Comme l'an passé, l'association organisatrice en est l'AVF (Association Accueil Villes Françaises).

Ce dimanche 25 juin à 15 H 30 la chorale Chant et Amitié, précédée par « Poly'sons » de Pourrières et une chorale d'enfants, interprétera une dizaine de chants de son répertoire. Ainsi elle aura l'agréable privilège d'assurer la clôture de ces journées consacrées au chant. Temps fort pour notre chorale !

Une choriste

La vie associative

Arts'Tasie

Après l'effervescence de notre première « Foire aux croûtes », la prochaine échéance importante dans la vie de notre association est celle des **17 et 18 juin** prochains, date de notre exposition annuelle qui se déroulera comme chaque année dans la salle polyvalente. Le vernissage aura lieu le samedi 17 juin à 18 Heures. Aux dernières créations de nos peintres, viendront se joindre celles de peintres en herbe de notre école ainsi que celles de quelques artistes amis de villages voisins dans la mesure des places disponibles. Afin de dénombrer justement les emplacements, nous demandons à chacun de bien vouloir nous renvoyer sans plus tarder son bulletin d'inscription avec le nombre de tableaux qu'il expose. Comme toujours, les bonnes volontés pour aider à l'accrochage et aux préparatifs le samedi matin seront les bienvenues.

Avec les beaux jours, Sainte-Anastasie voit fleurir de bien étranges espèces ; en effet, notre atelier de dessin et peinture du lundi après-midi de 14 H à 18 H (et +), s'installe en plein air pour croquer sur le vif notre Pont Vieux, le décor enchanteur des bords de l'Issole, ou un petit coin de village aperçu entre les frondaisons. Ceux qui le désirent peuvent venir nous rejoindre dans cette fort agréable et néanmoins studieuse occupation. Le lundi avant 14 H, une affiche apposée sur la porte d'entrée de l'ancienne mairie vous indique où se transporte l'atelier.

Intéressons-nous à présent à ce qui se passe autour de chez nous :

-St Raphaël : jusqu'au 2 juin

Exposition de la Sté des Beaux Arts Maure-Estérel – Salle Alberge, Rue Jules Barbier.

-Toulon : le Samedi 3 juin

Marché des peintres et de la création, dans la vieille ville : place Raimu, Gustave Lambert, Baboulène, Camille Ledea et du Globe.

-La Valette : du 5 au 10 juin de 15 H à 18 H

Exposition de l'Atelier d'arts plastiques de la Coupiane à Côté de la Mairie annexe.

-La Garde : du 6 au 9 juin et du 13 au 16 juin de 15 H à 19 H

Exposition de l'association « Couleurs Revetoises » à la maison communale Gérard Philipe.

-Belgentier : les 24 et 25 juin

Week-end des arts. Concours de peintres dans la rue. Exposition de peinture Parc Peiresc. Marché artisanal. (nous tenons des bulletins d'inscription à votre disposition).

La Secrétaire

Club de tennis C'est fini !

Le premier tournoi de tennis de Sainte-Anastasie s'est achevé le dimanche 21 mai vers 18 H en présence d'une assistance très nombreuse, M. le Conseiller Général Gérard Fabre, M. le maire Jean-Pierre MORIN, son Premier Adjoint M. Michel CUENOT et son Adjoint aux Sports M. Aristide JURAVER étaient présents. Ils nous ont aidés à remettre les nombreuses coupes et lots aux finalistes.

Quelques chiffres :

-Le jour de la finale, nous avons eu le plaisir d'accueillir autour d'une paëlla 52 personnes.

-152 joueurs se sont affrontés depuis le 6 mai.

Certains de nos joueurs ont plus particulièrement brillé. Pour les dames, Patricia Navarro du TCA a remporté la victoire.

Les autres résultats des Ste-Anastasiennes et Ste-Anastasiens :

Pour les consolantes messieurs, victoire de Jérôme DIGEON TCA contre Pascal POINTET TCA, 15/16 ans finaliste Laurent GRAS TCA, demi-finaliste Nicolas BACHELARD TCA, Julien JONAS TCA qui a été aussi demi-finaliste homme. Double mixte, finaliste Marjorie CECINI et Laurent GRAS TCA. Consolante dames finaliste Marjorie CECINI. Demi-finale double mixte Marie PELLETINGEAS et Nicolas BACHELARD TCA. Demi-finale double messieurs, Nicolas BACHELARD et Julien JONAS.



Un grand merci à tous les bénévoles du club qui ont pu faire vivre ce tournoi pendant quinze jours. Maintenant notre objectif est d'obtenir un « club house », le plus rapidement possible. Les discussions vont commencer avec le Conseil Général et la Mairie de Sainte-Anastasie.

Merci à tous

Le Président Patrick JONAS

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Vu l'article R 523-2 du Code de la Mutualité

Vu l'article 2 de l'arrêté du 19 septembre 1962

CONSIDERANT les termes de la circulaire précitée qui rappelle le principe de parité des agents des Collectivités Territoriales avec ceux de l'Etat ;

CONSIDERANT la convention intervenue entre le Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme et le Président Général de la Mutuelle générale de l'Equipement et des Transports,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : De verser à la Mutuelle Nationale Territoriale Section Var une subvention de 800 F., dont le montant ne dépasse pas 25 % des cotisations effectivement versées par les membres participants et sans pouvoir excéder le tiers des charges entraînées par le service des prestations qui leur sont allouées.

ARTICLE 2 : D'habiliter Monsieur Jean-Pierre MORIN à signer la convention à intervenir entre la Commune de Sainte-Anastasie et la Mutuelle Nationale Territoriale.

ARTICLE 3 : D'inscrire la dépense au budget communal 2000 article 6458

ARTICLE 4 : De charger Monsieur Jean-Pierre MORIN et Monsieur le Receveur Municipal, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Syndicat cantonal des chemins

Par suite de la sortie tardive d'un décret fixant de nouvelles modalités pour la passation des marchés publics, le programme de chemins goudronnés de cette année ne pourra débuter avant le mois de septembre.

Ce programme comprend :

- la réfection de la Rue des Aires et de la Rue des Oustaus Routs ;
- le goudronnage de la partie nord de la Place de Naple (entre les maisons) ;
- l'aménagement du parking des Ferrages comprenant :

- une bordure en trottoirs de 30 cm de hauteur entourant les deux groupes de lampadaires ;
- deux bandes de roulement en enrobé de 3.50 mètres de large de chaque côté des trottoirs sur toute la longueur du parking.

des entourages seront posés au pied de chaque arbre ;

le reste du parking sera traité en bicouche.

Village Fleuri

Une équipe de bénévoles « aux mains vertes »

Depuis plusieurs années, grâce à une équipe de bénévoles particulièrement active, Sainte-Anastasie s'est taillée une solide réputation de village fleuri et accueillant.

Avec un premier prix de « Champion du Var » en 1998, la barre a été placée très haute à tel point qu'il n'est pas possible d'espérer être lauréat chaque année.

Cependant cette année nos « floralies » ont été préparées avec une fièvre particulière.

Souhaitons donc que le jury départemental que nous accueillerons le **jeudi 8 juin** découvre notre village sous ses plus beaux atours.

Football

Le terrain de football ne ressemblait en rien au Stade de France mais, il est vrai, comblait ses imperfections par une rusticité à toute épreuve ;

Désireux d'améliorer cet état des choses, le club s'est armé de courage et a décidé un réensemencement des parties de la pelouse les plus éprouvées par le temps.

Le club a donc fourni les bras (président, dirigeants et entraîneur en tête) et la commune la matière, c'est à dire la terre et les graines.

L'épreuve était ardue et un long week-end a été nécessaire.

Formons aujourd'hui l'espoir de voir ces talents naissants de jardiniers justement récompensés par les résultats escomptés.

Dans tous les cas, bravo au Président Philippe MANISCALCO et à son équipe.



Et que la lumière soit !

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- Débroussaillage : En de nombreux points de la commune ; les récentes pluies suivies d'un soleil généreux ont contribué à un développement important de la végétation. Travaux effectués : Pré de la Font, Pré de Naple, chemins, aire de jeux, terrain d'atterrissage des ULM aux Mollières.
- Travaux exécutés pour le compte des associations: Club de judo et club de tennis
- Salle Polyvalente : Agrandissement du podium de 1.15 m en largeur (maximum possible) et recouvrement d'un tapis en plastique de 11.50 m x 2.50 m. Finitions : cornières, plinthes...
- Restaurant scolaire : Achèvement des travaux d'installation de toilettes, conformément aux nouvelles normes d'hygiène.



Centre Aéré (C.L.S.H.) - Eté 2000

La municipalité de Sainte-Anastasia vous informe que le centre aéré fonctionnera pour les vacances d'été du 03 au 28 juillet à l'école maternelle des Horts.

Seront accueillis les enfants domiciliés à Sainte-Anastasia âgés de 3 à 12 ans.

Horaires d'ouverture du centre : de 7H45 à 17H30

Accueil des enfants : de 7 H 45 à 9 H

Départ des enfants : 17 H 30

Durée minimum du séjour : une semaine.

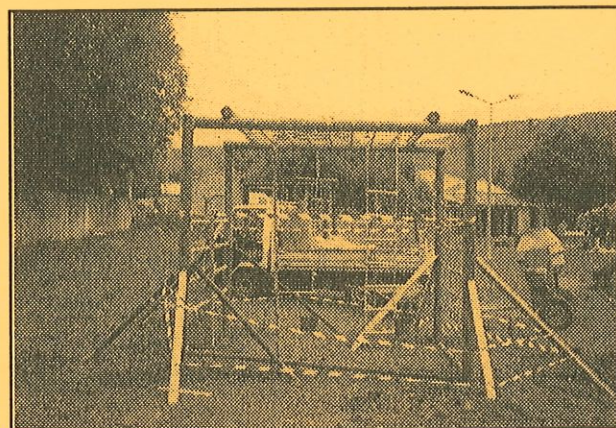
Coût : 300 F. pour une semaine de 5 jours déjeuners et goûters compris, et 240 F. pour la semaine du 10 au 13 juillet (4 jours)

Activités proposées :

Jeux sportifs	Activités manuelles
Pique-nique	Découverte de la nature
Golf	Jeux d'opposition,
Bowling	Piscine
Activités traditionnelles etc...	

Inscription : Les inscriptions se font auprès de l'accueil de la mairie aux horaires habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8 H à 12 H et mercredi de 13 H 30 à 17 H.)

Règlement : fin juin



- Espace récréatif : Installation d'un grand jeu offert par l'Association des Parents d'Elèves de Sainte-Anastasia. Début des travaux de mise en conformité des jeux par les entreprises IMAJE et France CONSTRUCTION (voir article ci-après).
- Monstres : Ramassage de monstres jetés avec la plus grande indifférence en divers points de la commune. Pourquoi ne pas attendre la tournée mensuelle de ramassage à domicile ?
- Installation de jardinières suspendues sur les lampadaires du parking des Ferrages et à la mairie.
- Elagage de deux platanes placette de l'Eglise.
- Construction d'un abri destiné au branchement de l'éclairage du tennis et football.

Espace récréatif

La mise aux normes des jeux de l'espace récréatif pour enfants a été confiée à deux entreprises spécialisées.

Il s'agit de coller sur une plate-forme en béton des dalles amortissantes en caoutchouc recyclé perméable, répondant à des normes précises, l'épaisseur variant de 40 à 80 mm selon la hauteur de chute possible. Le but recherché est de réduire autant que faire se peut la gravité des blessures éventuelles.

Le coût de ces travaux s'élève à 240 000 francs, c'est-à-dire plus de 4 fois la valeur des jeux eux-mêmes !

Par ailleurs, il est bon de rappeler que les jeux installés sont destinés aux enfants, selon leur âge. Les inscriptions qui définissaient l'utilisation des jeux pour des âges donnés ayant été effacées par le temps seront signifiées par des plaquettes plastifiées en cours de fabrication.

D'ores et déjà, on peut rappeler que le portique en bois des deux balançoires est destiné aux enfants de 3 à 6 ans et non pas à des adolescents de 13 ou 14 ans et encore moins à des adultes qui s'y assoient avec leurs enfants sur les genoux !

Cet espace récréatif est placé sous la sauvegarde du public pour l'utilisation des jeux et la propreté des lieux.

Fait divers ...

Il y a deux semaines deux lettres, parfaitement modérées, sont parvenues à la Mairie.

Dans le premier cas, la plainte émanant d'un habitant d'un village voisin qui, venant de surprendre un de nos concitoyens en plein débordage de ses « monstres » à proximité de son domicile s'était vu répondre que « la commune ramassera ! ».

Après cela, notre camionneur repartait pour aller tout bonnement vider son chargement un peu plus loin, toujours au bord du chemin...

Une rapide recherche nous a permis d'identifier notre démenageur (qui n'était pas le propriétaire du véhicule) et de lui « recommander » de ne plus récidiver, ni à Sainte-Anastasia bien sûr, ni chez nos voisins.

La deuxième affaire est, hélas ! plus lamentable. Quant à son auteur, il n'a pas été identifié ; ce qui, peut-être, est finalement préférable.

Une famille endeuillée venait d'avoir la triste surprise et la peine de constater qu'on venait de lui voler les quelques fleurs qu'elle avait déposées la veille au cimetière.

Pas de commentaire, sinon quelques excuses embarrassées immédiatement présentées par le maire.

Ces deux situations n'ont finalement rien de commun et restent heureusement très exceptionnelles, du moins pour la dernière.

Au sujet du projet de pharmacie à Ste-Anastasia et du transfert du cabinet médical du Docteur Corbier

Le projet d'installation d'une officine pharmaceutique, qui est naturellement de volonté et de finances totalement privées, est aujourd'hui en attente. En effet la nouvelle loi sur la CMU prévoit que, sauf dérogation préfectorale, toute nouvelle création est soumise à un seuil minimum de 2 500 habitants.

Quant au cabinet médical, rappelons que lui aussi est d'initiative et de financement privés sans la moindre charge pour la commune.

Souhaitons-lui simplement un rapide achèvement qui, comme prévu, devrait intervenir dans le courant de l'été.

Marché du jeudi

Un nouveau stand de jouets, bibelots et gadgets participera désormais au marché des Ferrages en complément du fleuriste et du marchand de légumes. Nous vous remercions de leur faire un bon accueil.

Syndicat Cantonal d'Electricité Eclairage Public

L'installation de l'éclairage public sur le chemin des Vignarets n'est toujours pas achevée, au grand dam des riverains.

Nous avons affaire à une entreprise très particulière dont nous ne sommes pas les seuls à nous plaindre.

Venue très récemment pour achever les travaux sur ce chemin, elle est repartie sous le prétexte que des branchages gênaient le passage des fils.

Jusqu'alors, les entreprises ayant travaillé pour le compte du Syndicat élaguaient les branches gênantes. Il nous revient donc d'effectuer ce travail par nos propres moyens, ce que nous ferons dans les meilleurs délais.

Nous demandons une nouvelle fois aux riverains de patienter encore un certain temps.

Sainte-Anastasia votre Commune

Un voyage au cœur de Ste-Anastasia, votre commune, pour comprendre son rôle et son fonctionnement. Voici le programme que nous vous présenterons dans cette rubrique durant quelques mois

Les compétences de la commune

4 - L'aide sociale

La commune soutient et complète l'action du département et de l'Etat en matière d'aide sociale. Comment les rôles sont-ils répartis ?

L'aide sociale est principalement une compétence du département et de l'Etat. Bien que la Commune n'intervienne que d'une manière complémentaire, son rôle est essentiel. Une partie de l'action communale est obligatoire, l'autre est facultative ;

L'aide sociale obligatoire :

Le CCAS, Centre Communal d'Action Sociale, sert de « relais » entre le département ou l'Etat et le citoyen :

- Il constitue tous les dossiers de demande d'aide sociale dite « légale » destinée à soutenir certaines catégories de la population : les personnes âgées, les handicapés, les cas sociaux et les RMistes.
- Il transmet ensuite ces dossiers aux organismes départementaux ou nationaux (DDASS...) qui délivrent ou refusent les aides demandées.

D'autre part, les communes contribuent financièrement aux dépenses d'aide sociale du département.

L'aide sociale facultative :

La commune complète par ailleurs l'aide sociale « légale ».

Pour ce faire, elle soutient, par des actions diverses, d'autres catégories de personnes démunies, mais qui n'ont pas droit à l'aide « légale ».